

Langues et cité

Langues de Mayotte

Langues et cité

Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques

Sommaire

- Le shimaore, d'hier à aujourd'hui
Jean-Philippe Brandon,
Njeri Brandon,
Fanny Dureysseix (p.2)
- Les kibushis de Mayotte : un patrimoine linguistique et
culturel à préserver
Mlaili Condro,
Fanny Dureysseix (p.6)
- Entretien avec Nassur Attoumani, traducteur en shi-
maore de quarante fables de Jean de La Fontaine
Fanny Dureysseix (p.9)
- L'usage de la graphie arabo-persane au cours des siècles
Fanny Dureysseix (p.12)
- La langue des signes à (de) Mayotte
Benjamin Deprez,
Nicolas Maitre,
Soifia Saindou (p.14)
- Difficultés de traduction et de stabilisation de la norme
graphique dans un message de santé publique
Angatahi Bikou (p.16)
- Les enjeux linguistiques et contextuels de la traduction
littéraire en kibushi : *Le Petit Prince*
Soihabati Issa,
Ahamada Kassime (p.18)
- Les langues en contact : ce que la sociophonétique peut
nous dévoiler sur la variation linguistique dans les vil-
lages de Mayotte
Miki Mori (p.22)
- Langues et école à Mayotte
Fanny Dureysseix (p.24)

Soutenu par :


**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 Laboratoire Ligérien de Linguistique
UMR 7270

LE SHIMAORE, D'HIER À AUJOURD'HUI

Jean-Philippe Brandon
(Association SHIME)

Fanny Dureysseix
(Laboratoire ICARE, Université de Mayotte)

Njeri Brandon
(Association SHIME)

Selon une enquête sur les pratiques culturelles à Mayotte réalisée en 2019 (Insee, 2022), près de 80 % de la population mahoraise déclare parler le shimaore : cette langue régionale est donc socialement dominante, devant la langue officielle, le français, et les deux variétés de kibushi, l'autre langue autochtone de l'île. Un combat de plusieurs décennies, porté en premier lieu par l'association SHIME, pour la reconnaissance officielle des langues mahoraises, a abouti en 2021 avec la Loi Molac, dont l'une des conséquences a été la publication de la circulaire de l'Éducation nationale du 14 décembre 2021, qui ajoute le shimaore et le kibushi à la liste des langues régionales reconnues comme matières d'enseignement. Toutefois, le nouveau statut de langue régionale de France accordé au shimaore et au kibushi ne garantit pas leur promotion et leur défense : hormis dans quelques classes expérimentales de maternelle (Maturafi et Dureysseix, 2021), elles ne sont enseignées ni à l'école, ni dans le cadre de la formation des professeurs des écoles. En revanche, ces langues sont enseignées dans des centres de formation pour adultes (ACE, Hodina) dans le cadre de la Plateforme de lutte contre illettrisme et l'analphabétisme (PLIA). L'unique institution d'enseignement supérieur de l'île, l'Université de Mayotte (UMAY), a ainsi préféré ouvrir en 2022 une filière dédiée à l'anglais de spécialité plutôt que de déployer des cours de shimaore et de kibushi qui pourraient répondre aux enjeux du contexte sociolinguistique mahorais. Les besoins langagiers dans les espaces sanitaires, juridiques et administratifs conduisent les établissements à faire appel à des personnes non ou peu formées pour traduire et interpréter, pour produire les affichages et les messages à l'attention des Mahorais non ou peu francophones. Les projets de mise en place d'un Conseil académique des langues au niveau du Rectorat et d'un Institut des langues et des civilisations de Mayotte au niveau du Conseil départemental pourraient à terme contribuer à répondre aux besoins prioritaires : documenter les langues (dictionnaire, grammaire, à l'image de celle d'Ahmed-Chamanga, 2017, pour le shindzuani),

former des professionnels (enseignants, interprètes, traducteurs), développer les ressources (manuels, documents sonores, traductions professionnelles, supports numériques...) ou encore recueillir des données fiables sur les langues, concernant notamment les locuteurs des autres langues dont la place est significative dans les foyers telles que le shindzuani (langue d'Anjouan). À leur contact, le shimaore évolue et certains parlent de shimaore-shindzuani et shimaore-shingazidja.

Le shimaore, une langue bantoue du groupe sabaki

Le shimaore, littéralement « le parler (shi) de Mayotte (Maore) » appartient comme les autres langues de l'Archipel des Comores à la famille des langues bantoues. Parlées dans une zone allant de l'équateur à l'Afrique du Sud et du Gabon à Mayotte, ces dernières partagent une base lexicale, une structure grammaticale et un système phonologique similaires. Les origines des populations bantoues sont situées au Cameroun, et les migrations bantoues vers l'est et le sud de l'Afrique ont débuté durant le premier millénaire de notre ère. Aujourd'hui, les locuteurs des langues bantoues sont estimés à 310 millions environ.

La base lexicale commune de cette famille linguistique s'illustre par le mot *bantu* lui-même qui est le pluriel de *muntu* signifiant « être humain » et dont la racine *ntu* se retrouve dans la majorité des langues bantoues. Le mot *mwana*, signifiant « enfant » en shimaore, est une autre illustration de la vaste aire linguistique des langues bantoues (cf. figure 1).

Le shimaore, comme les autres langues bantoues, est une langue agglutinante. La phrase simple est formée à partir d'un radical verbal auquel est juxtaposé un ou plusieurs morphèmes (préfixes, infixes et suffixes) servant à exprimer différents aspects grammaticaux. L'exemple ci-après

montre comment, à partir de la racine verbale *bvele* (envoyer), l'agglutination de six morphèmes permet d'exprimer la phrase « Je le lui fais envoyer. ».

Une autre caractéristique commune aux langues bantoues est l'existence de classes nominales. Chaque substantif appartient à une classe nominale standardisée correspondant à des catégories sémantiques plus ou moins définies. Chacune des classes nominales est indiquée par un préfixe et a une incidence sur les adjectifs, les démonstratifs, les possessifs, les verbes, etc, puisque ces derniers doivent s'accorder en fonction de la classe du nom auquel ils se réfèrent. Le nombre de classes nominales est variable selon les langues : alors que le shimaore en compte 13, le luganda (langue parlée en Ouganda) en compte 16. ►

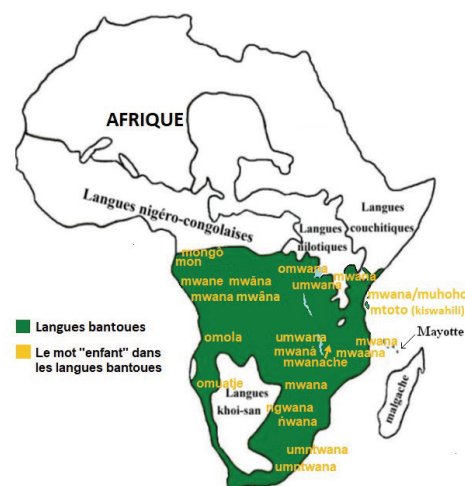


Figure 1 : Le mot *mwana* (enfant) dans différentes langues bantoues



Figure 2 : Exemple du processus d'agglutination à partir de la racine verbale *bvele* (envoyer)

Langue	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	pluriel		pluriel		pluriel		pluriel		pluriel		
Kikongo	mu- mw-	ba-	mu- mw-	mi- my-	di- dy-	ma-	ki- ky-	bi- by-	n- m-	n- m-	lu- lw-
Kiswahili	m- mw-	wa- w-	m- mw-	mi-	ji- Ø	ma-	ki- ch-	vi- vy-	n- Ø	n- Ø	u-
Shimaore	mu- mw-	wa- a-	mu- mw-	mi-	dzi- Ø	ma-	shi- sh-	zi- z-	n- Ø	n- Ø	u-

Figure 3 : Préfixes des onze classes nominales de trois langues bantoues : le kikongo, parlé notamment en Angola et en République démocratique du Congo, le kiswahili, langue officielle en Tanzanie, très largement utilisée en Afrique subsaharienne comme langue seconde, et le shimaore

► Dans l'énoncé « mon beau cocotier pousse vite », le nom « cocotier » en shimaore, *munadzi*, appartient à la troisième classe nominale qui correspond notamment aux végétaux et dont l'ensemble des noms commencent par les préfixes *mu-* ou *mw-*. L'incidence de la classe d'un nom commun sur les autres constituants de la phrase est illustrée dans les énoncés ci-dessous, l'un avec cocotier au singulier (classe 3) et l'autre au pluriel (classe 4) :

Munadzi muzuri wangu usuhua haraka (mon beau cocotier pousse vite).

Minadzi mizuri yangu isuhua haraka (mes beaux cocotiers poussent vite).

Les préfixes de l'adjectif *-zuri* (beau), du pronom possessif *-angu* et du verbe *-uhua* (pousser) s'accordent en fonction des deux classes nominales auxquelles appartiennent respectivement un cocotier ou des cocotiers.

Au plan phonologique, un trait commun aux langues bantoues est la présence de nombreuses consonnes pré-nasalisées telles que dans les mots *mbu* (moustique), *ndjema* (bien), *ndrimu* (citron), *ndzia* (chemin) ou encore *nguo* (vêtement).

Un autre trait grammatical notable est la dérivation verbale : à partir d'une racine verbale, des suffixes permettent de modifier le sens du verbe.

shimaore	kiswahili	français	forme
uangiha	kuandika	écrire	active
uangihwa	kuandikwa	être écrit	passive
uangishia	kuandikia	écrire pour/à	prépositionnelle, applicative
uangishiana	kuandikiana	s'écrire l'un à l'autre	prépositionnelle + réciproque, associative
uangishiwa	kuandikiwa	être destinataire d'un écrit	prépositionnelle + passive
uangishiha	kuandikika	capable d'être écrit	stative, moyen-neutre

Figure 4 : Exemple de dérivation verbale pour le verbe "écrire" en shimaore et en kiswahili

► Le shimaore et les langues des trois autres îles de l'Archipel des Comores (shingazidja à Grande Comore, shimwali à Mohéli et shindzuani à Anjouan) appartiennent au groupe « sabaki » des langues bantoues dans lequel figurent également les dialectes du swahili et d'autres langues de l'Afrique orientale comme le pokomo au Kenya. Sabaki est le nom d'un fleuve kényan qui se jette dans l'océan Indien et qui traverse la région d'origine supposée de ce sous-groupe linguistique. La tradition orale des locuteurs de ces langues mentionne un lieu commun d'origine, Shungwaya, situé entre la Somalie et le Kenya. Les langues sabaki partagent un grand nombre de mots avec toutefois des changements consonantiques en fonction des langues comme l'illustrent les différentes versions du mot « bague » en shimaore et six autres langues du groupe sabaki.

Kigiryama (Kenya)	Kitikuu bajuni (Kenya)	Kiswahili, kiamu et kimvita (Kenya)	Chichifundi Kivumba (Kenya)	Shimaore (Mayotte)	Shindzuani (Anjouan)	Shingazidia (Grande Comore)
pehe	peche	pete	pere	pere	mpere	mbere

Figure 5 : Le mot "bague" dans sept langues sabaki

Enfin, le shimaore présente de nombreux points communs avec deux dialectes du kiswahili parlés dans la région de Kwale sur la côte sud du Kenya. Comme les Mahorais, les habitants swahiliphones de cette région se disent d'origine shirazienne même si cette ascendance est largement surestimée. En réalité, « shirazi » était le nom utilisé autrefois pour désigner les Swahilis (métis arabo-perse-bantous). Aujourd'hui, leurs descendants s'identifient toujours à des Shiraziens, comme les « Wachifundi » de l'île de Funzi au Kenya. •

Une langue-culture qui témoigne de contacts historiques multiples dans l'océan Indien

Le shimaore contemporain porte de nombreuses traces des contacts tissés au cours de l'histoire entre les Mahorais et d'autres peuples. En premier lieu, les traces d'anciennes pratiques spirituelles communes dans la région peuvent encore être observées, notamment au travers des cultes de possession. Le djinn¹ est présent chez les Swahilis comme chez les Mahorais. Il est intéressant de noter que les Mahorais et les Anjouanais donnent le nom « Mgala » à l'un des djinns dit « africain », possible élément mémoriel commun de l'époque « Shungwaya » où le peuple Galla aurait chassé les Bantous de ce lieu prospère, provoquant leur migration vers le sud et les îles. Parmi les danses et chants traditionnels, le *shakasha* (à l'origine danse des esclaves) est présent chez tous les peuples du littoral est-africain. Il existe également un art oratoire traditionnel commun, l'*utende* (*utenzi* en kiswahili), prestigieux à Mayotte, qui consiste à chanter ou à réciter des poésies. S'y ajoute un vaste répertoire partagé de proverbes (*wasia*) et de contes (*hale*). Ces derniers, tant dans les cultures comoriennes que swahilies, mettent en scène des personnages animaux autour d'un filou, très souvent un lapin, dont les farces et les méfaits causent des problèmes aux dieux et aux humains. Des animaux continentaux comme *Mkolo Simba* sont présents dans les contes mahorais (*simba* = lion en kiswahili). Enfin, les habits traditionnels mahorais (*salouva*, *kanzu*, *kofia*) sont un écho venu des Swahilis. Le *kanga/nambawani*, tissu en coton imprimé de couleurs vives et agrémenté d'un proverbe swahili, est aujourd'hui très prisé par les musulmans de la côte est-africaine et il est également la base du *salouva* et du *kishali* portés par les femmes mahoraises.

¹ Le djinn est un esprit susceptible d'investir le corps d'une personne et de la posséder.

La cohabitation ancienne avec des groupes provenant de Madagascar se vérifie en particulier dans le vocabulaire relatif à la nature (animaux et plantes), l'espace (toponymie) mais aussi la famille (termes de parenté). Ainsi les mots *trambwi* (scolopendre), *vahibe* (grande liane), le nom du mont culminant à Mayotte, le Benara (grand froid), *ngivavi* (tante paternelle), *zaza* (bébé), *zena* (épouse de l'oncle maternel) ou *valahi* (frère de l'épouse) sont tous empruntés au malgache.

Une autre source d'influence linguistique et culturelle importante provient du Moyen-Orient, via les navigations et le commerce le long de la côte orientale de l'Afrique des Shiraziens (actuel Iran) du VIII^e au XI^e siècle puis, à partir du IX^e siècle, des Arabes provenant du Yémen et d'Oman (actuellement les vêtements des mariés mahorais sont quasiment identiques aux tenues traditionnelles omanaises). Dans leur sillage, ces derniers véhiculent l'islam qui devient graduellement la religion des peuples de la côte (*sahil* en arabe, d'où provient le terme *swahili*) et des îles. Ainsi, la plus vieille mosquée de France se trouve à Mayotte dans le village de Tsingoni (1532). Le persan mais surtout l'arabe ont alors enrichi le shimaore comme le kiswahili d'un vocabulaire abondant notamment dans les domaines de la religion mais aussi du commerce, de la navigation, de l'éducation ou encore de la numération. Du persan proviennent les mots *nanga* (en persan *langar* لنگر, ancre), *range* (رنگ, couleur), *baribari* (bareh بره, agneau) et de l'arabe *asubuhi* (صبح matin) ou encore *marahaba* (merci, مرحبا, bienvenue). Cet héritage commun à la zone swahilie comprend la religion musulmane sunnite shaféite, les rites soufis (pratique mystique de l'islam), les chants du *twarab* (*taarab* en kiswahili) qui sont des poésies d'amour chantées notamment durant les mariages, les contes *Abuwunas* (inspirés de ceux des Mille et Une Nuits) ou encore des instruments de musique accompagnant les danses tels que le luth d'origine yéménite *gabusi* (*gambusi* en kiswahili, de l'arabe *qanbūs*). La cithare *dzendze* (*zeze* en kiswahili) et le hochet en forme de radeau *mkayamba*, (*kayamba* en kigiryama) sont quant à eux d'origine bantoue.

La période de l'expansion coloniale européenne a également contribué au métissage linguistique et culturel. La présence de navigateurs portugais dans l'océan Indien ►

► du XVI^e au XVIII^e siècle est ainsi attestée par le navigateur et trafiquant d'esclaves Pierre-François Péron qui rapporte que des Mahorais lui parlaient portugais lors de sa venue à Mayotte en 1792. Les traces linguistiques de ces contacts avec la lusophonie apparaissent dans des mots communs du shimaore : *batata* (patate douce, pomme de terre), *meza* (table), *sapatiri* de *sapato* (sandale), *vinjo* de *vinho* (vin). L'adverbe interrogatif « ne » (n'est-ce-pas), souvent employé en shimaore, mais aussi dans les pays lusophones, pourrait provenir du portugais « não é » (négation + être) : *Leo utsoja, ne ?* (Tu viendras aujourd'hui, n'est-ce-pas ?). Le jeu de cartes mahorais appelé *turufu* est un jeu à levée de points avec atouts. C'est en réalité un jeu ancien d'origine portugaise, arrivé à Mayotte soit directement, soit par l'intermédiaire de la côte d'Afrique de l'Est : on retrouve en shimaore pratiquement les mêmes noms d'origine portugaise pour désigner les cartes et les couleurs qu'en kiswahili. C'est une variante de la *sueca*, jeu toujours très populaire au Portugal et au Brésil.

Enfin, la cohabitation avec le français durant la période coloniale puis postcoloniale participe de l'évolution du shimaore, avec un recours aux emprunts de plus en plus important depuis la massification scolaire à partir des années 1990. Les travaux de Cassagnaud (2007), Liénard (2010) et Maturafi (2019) documentent les différents types d'influence du français sur le shimaore tant à l'écrit (SMS et réseaux sociaux) qu'à l'oral. Le mélange des deux répertoires langagiers nommé « shimaozungu » par Maturafi (néologisme formé à partir des noms shimaore et shizungu) consiste majoritairement en l'emprunt de noms communs français. Certains, tels que *téléphoni* ou *mouchoiri* ne respectent pas l'orthographe phonétique du shimaore (*telefoni* et *mushwari*) contrairement à des mots comme *fulera* (fleur) ou *likoli* (école, pour lequel l'article, absent du shimaore, est emprunté à l'image de *lopitali*, hôpital ou *laplaji*, plage). Cette hybridation de la langue mahoraise au contact du français fait craindre aux puristes une transformation graduelle vers un créole. La mise à l'écrit du shimaore montre la forte influence exercée par la littératie en français (par exemple utilisation de la graphie française « ou » plutôt que le simple « u » ou encore l'usage des accents), phénomène accru par l'absence de

politique linguistique. Ainsi, au contraire de certaines régions françaises où les panneaux routiers sont bilingues (notamment français/occitan, français/basque), les usagers n'ont pas d'autre choix que de lire Bandraboua, Longoni ou Mamoudzou à l'entrée des villages plutôt que *Bandrabwa*, *Dongoni* ou *Momoju*. •

² En shimaore, *shi* signifie « le parler de » et *mzungu* « le métropolitain blanc ».

Bibliographie

Ahmed-Chamanga, M., 2017, *Introduction à la grammaire structurale du comorien, volume II, Le shindzuani*, Moroni, Komedit Palashiyo.

Cassagnaud, J., 2007, *Mayotte, ces langues qui écrivent ton histoire*, Saint-Denis, Connaissances et savoirs.

Hinnebusch, T., et Nurse, D., 1993, *Swahili and Sabaki, a Linguistic History*, Volume 121, Oakland, University of California Press.

INSEE, 2022, « Enquête pratiques culturelles à Mayotte 2019. Mayotte, un territoire riche de ses langues et de ses traditions », *Insee Analyses Mayotte*, n° 33, juillet. <https://www.insee.fr/fr/information/6469743>

Liénard, F., 2011, « Le SMS à Mayotte : le cas d'un écrit quotidien favorisant la pratique des langues » dans Laroussi, F. et Liénard, F. (dir.), *Plurilinguisme, politique linguistique et éducation. Quels éclairages pour Mayotte ?*, Rouen, PURH, p. 99-120.

Maturafi, L., 2019, *Le français et le shimaoré à Mayotte : influences réciproques*, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry Montpellier 3.

Maturafi, L. et Dureysseix, F., 2021, *Rapport d'évaluation des dispositifs bilingues en maternelle 2014-2021*, Mamoudzou, Rectorat de Mayotte, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03570816/document>

LES KIBUSHIS DE MAYOTTE : UN PATRIMOINE LINGUISTIQUE ET CULTUREL À PRÉSERVER

Mlaili Condro (Laboratoire
DySoLa, Université de
Rouen Normandie)

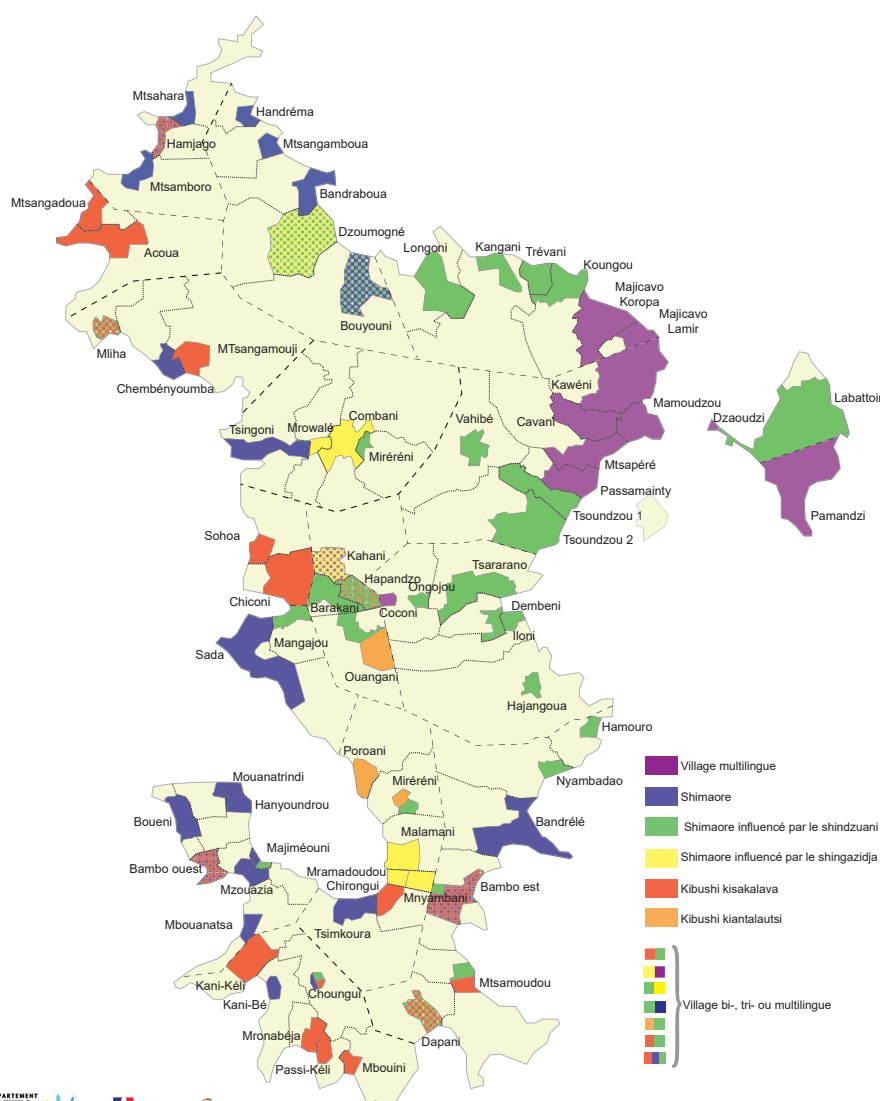
Fanny Dureysseix
(Laboratoire ICARE,
Université de Mayotte)

Les kibushis : des témoins d'une histoire transocéanique

Lorsque des peuples austronésiens arrivent dans l'océan Indien, principalement depuis Bornéo, à partir du VII^e siècle (Allibert, 2007), ils introduisent la pirogue à balancier, le riz et la noix de coco mais aussi des langues et cultures profondément différentes de celles du continent africain. Cette période, nommée proto-malgache, est celle où se fait la synthèse entre populations africaines et indonésiennes et où une culture métissée afro-asiatique apparaît, majoritairement à Madagascar mais aussi dans l'Archipel des Comores. Aujourd'hui, l'une des richesses de Mayotte est de compter deux variétés de langues austronésiennes, le kibushi kisakalava et le kibushi kiantalautsi, qui font partie du sous-groupe des langues malayo-polynésiennes occidentales. Ces deux langues sont usitées dans 19 villages situés en grande majorité dans la moitié ouest de l'île. Le kibushi kiantalautsi peut être considéré comme minoritaire face au kibushi kisakalava : il est présent dans seulement trois villages mahorais.

Les villages où sont pratiquées aujourd'hui les langues kibushi kisakalava et kibushi kiantalautsi sont en majorité apparus lors des vagues migratoires malgaches de la fin du XVIII^e à la moitié du XIX^e siècle. Ainsi, l'histoire orale du village de Poroani, où est usité le kibushi kiantalautsi, rapporte que l'un de ses fondateurs est Bacar Koussou, initiateur de la révolte des travailleurs engagés en 1856 et provenant d'un petit groupe de Malgaches musulmans du nord-est de Madagascar. Toutefois, une présence dès l'époque médiévale de populations arrivées via Madagascar (époque proto-malgache) est régulièrement avancée. Elle peine encore à être étayée en raison du peu de traces écrites et archéologiques sur l'île. L'étude récente du site funéraire d'Antsiraka Boira par deux archéologues (Pauly et

Carte linguistique de Mayotte
Langues parlées par village



français	Philippines	Polynésie française		Nouvelle-Zélande	Mayotte	
	tagalog	pa'umotu	tahitien	māori	kibushi kisakalava	kibushi kiantalautsi
pirogue	bangka	vaka	va'a	waka	lakana	laka
pierre	bato	fatu	fatu	whatu	vatu	vatu
mort	matay	mate	mate	mate	mati	mati
noix de coco	niyog	niu	poniu / ha'ari	niu	vuaniu	vuaniu
boire	inum	inu	inu	inu	mindranu (boire), inum (bois / buvez)	mihino (boire), inum (bois / buvez)

Tableau 1. Comparaison de mots dans quatre langues malayo-polynésiennes et en kibushi

français	kibushi kiantalautsi	kibushi kisakalava
Je mange beaucoup.	<i>Mihina maro zao.</i>	<i>Mihinagna maro zao.</i>
Je ne mange pas beaucoup.	<i>Tsi mihina maro zao.</i>	<i>Tsi mihinagna maro zao.</i>
Je mangerai beaucoup.	<i>Mbo (h)ihina maro zao.</i>	<i>Mbo (h)ihinagna maro zao.</i>

Tableau 2. Exemples d'usage de préfixes verbaux (expression de la négation et du futur)

traduction française	kibushi kiantalautsi	kibushi kisakalava
kiantalautse avoir peur, craindre	TS kiantalautsi matautsi	TR kiantalautru matautru
fourmis os	T vitiki fatiki	TS vitsiki fatsiki
époux, épouse tabou	L vali fali	D vadi fadi

Tableau 3. Exemples de variations phonologiques entre les deux kibushis

Ferrandis, 2018) vient renforcer l'hypothèse d'une présence austronésienne à Mayotte bien avant le XIX^e siècle. Cette nécropole surplombe l'actuel village d'Acoua, au nord-ouest de Mayotte, où se pratique aujourd'hui le kibushi kisakalava. Ce site permet de documenter pour la première fois des rituels funéraires étrangers à l'islam qui se répand alors dans l'Archipel des Comores, ainsi que la présence de vaisselle malgache.

Des langues austronésiennes à Mayotte

Au plan linguistique, le kibushi (ou shibushi en shimaore) signifie littéralement le « parler à la manière de Madagascar » (*shi* à la manière de, *bushi[ni]* Madagascar). Le kibushi est classé parmi les langues austronésiennes : les deux variétés du malgache pratiquées à Mayotte constituent donc le rameau le plus occidental de cette famille de langues qui s'étend sur des milliers de kilomètres, du Pacifique à l'océan Indien. Cette parenté linguistique avec des langues d'Asie du Sud-Est et du Pacifique s'observe en particulier au niveau lexical comme l'illustre le tableau 1.

Les deux variantes du kibushi et les autres langues malgaches sont intercompréhensibles. Leur syntaxe est beaucoup plus flexible que celle du français ou du shimaore : à partir de l'ordre canonique verbe – objet – sujet, la place des verbes, sujets et objets est interchangeable en fonction de « voix verbales » et pour des visées esthétiques au plan oratoire. Le locuteur pourra ainsi dire *zao mandia* ou *mandia zao* (je m'en vais, j'y vais, *zao* = moi et *mandia* = aller). En kibushi comme en malgache, le verbe ne s'accorde ni en personne ni en nombre. Comme en shimaore et dans les langues agglutinantes, des particules verbales permettent de marquer le temps ou encore la négation, comme illustré dans le tableau 2.

Toutefois, bien que les similitudes soient nombreuses, les kibushis présentent aussi des différences avec les parlers de Madagascar. Au niveau lexical, ils empruntent par exemple abondamment aux langues dominantes avec lesquelles ils sont en contact, en particulier le français (*likoli*, école ; *bariji*, la barge ; *dipe*, (du) pain...), le kiswahili (dont l'influence s'exerce surtout sur le kiantalautsi) et le shimaore. Par ce dernier, des mots proviennent de l'arabe ou du kiswahili.

Une distinction significative entre les deux variantes du kibushi est phonologique. D'une part, les locuteurs du kiantalautsi ont tendance à contracter les mots et à faire l'élision des syllabes

ou sons finaux comme l'illustre le mot « esclavage » : *andevoza* en kiantalautsi / *fianandevozagna* en kisa-kalava. D'autre part, certains sons ont tendance à être réalisés différemment. Le tableau 3 en propose trois exemples.

Un héritage culturel et linguistique à préserver

Le kibushi est une langue très imagée et tournée vers l'esthétique. Il se réfère souvent à une forme de littérature orale sans équivalent à l'écrit : le hain-teny. Ce genre littéraire oral est un art oratoire pratiqué à Madagascar avec un équivalent attesté en Malaisie. Littéralement, hain-teny signifie le « savoir (*hain*) parler (*teny*) » et pourrait être traduit par « art du bien parler » ou encore par « science de l'art oratoire ». Les travaux précurseurs de Paulhan au début du XX^e siècle révèlent une dominance du thème de la quête amoureuse dans les hain-teny qu'il a recueillis (1913). À Mayotte, un héritage de cet art est constaté dans les lieux où s'exerce la parole entre villageois : le kabari, assemblée où sont abordés des sujets en lien avec la vie en communauté, et le shilindro, moment plus informel, moins codifié, de rassemblement et de palabre (mot emprunté à la langue et la culture shimaore). Dans les pratiques, le hain-teny se manifeste lors de joutes verbales durant lesquelles les interlocuteurs recourent abondamment aux proverbes et cherchent à tenir des propos élaborés. L'objectif est de convaincre mais surtout d'impressionner et de séduire l'auditoire. Cette pratique singulière de l'oral participe à la formation au respect de la sagesse ancestrale, à la parole politique et à la conscience linguistique. Toutefois, bien que cette sensibilité esthétique perdure, sa transmission et sa pratique diminuent. Ce constat fait écho aux effets de la minorisation du kibushi dans le paysage sociolinguistique de Mayotte. Les communautés kibushiphones comptent en effet beaucoup moins de locuteurs que celles du shimaore ou du shindzuani. Dans les supports oraux et écrits (télévision, radio, publicités, affichages institutionnels, etc.), le shimaore prédomine très largement, avec l'exemple emblématique du journal télévisé de 19 h en français sur la chaîne de télévision Mayotte la 1^{re} : seule la version en shimaore est proposée, pouvant laisser croire que ce territoire ultramarin ne compte qu'une seule langue régionale. Parallèlement au développement des ressources pour documenter le kibushi et le shimaore, les études anthropologiques et culturelles doivent également être poursuivies, à l'instar de celles des anthropologues Sophie Blanchy ou Michael lambek sur les rites animistes issus de Madagascar et sur le fonds austronésien tel que le trumba, le culte voué aux esprits des ancêtres rois.

Bibliographie

Allibert, C., 2007, *Migration austronésienne et mise en place de la civilisation malgache : Lectures croisées : linguistique, archéologie, génétique, anthropologie culturelle*. Diogène, 218, p. 6-17.

Gueunier, N. J., 2016, *Dictionnaire du dialecte malgache de Mayotte (Comores)*, Moroni, Komedit.

Martial, P. et Ferrandis, M., 2018, Le site funéraire d'Antsiraka Boira (Acoua, Grande Terre) : Islamisation et syncrétisme culturel à Mayotte au XII^e siècle. *Afriques*, <http://journals.openedition.org/afriques/2064> ;

Paulhan, J., 2017 [1913], *Les hainteny merinas : poésies populaires malgaches*, Paris, P. Geuthner.

ENTRETIEN AVEC NASSUR ATTOUMANI

Traducteur en shimaore de quarante fables
de Jean de La Fontaine

Propos recueillis et transcrits par **Fanny Dureysseix** (Laboratoire ICARE, Université de Mayotte)

Nassur Attoumani est un écrivain polyvalent d'expression francophone. Il a notamment publié des pièces de théâtre (*La fille du polygame*, *Interview d'un macchabée*, *Le turban et la capote...*), des romans (*Le calvaire des baobabs*, *Mon mari est plus qu'un fou : c'est un homme...*), un essai, de la poésie. Récemment, il a également écrit une bande dessinée consacrée à l'histoire de Mayotte et publiée en trois langues : français, shimaore et kibushi.

En 2019, *Hale za Jean de La Fontaine* paraît aux éditions Orphie. Cette fois-ci, Nassur Attoumani s'essaie à la traduction en shimaore d'un classique de la littérature française : une sélection de quarante fables de La Fontaine est ainsi rendue accessible aux lecteurs shimaoréphones.

D'où vient cette envie de traduire des fables de La Fontaine ?

Tout d'abord parce que c'est une œuvre qui est devenue universelle. Les fables de La Fontaine ont été traduites dans de très nombreuses langues. Et puis dans chacune d'entre elles, il y a une morale au début ou à la fin : là est ma motivation parce que j'adore les proverbes et j'en ai beaucoup inventé comme par exemple dans *Mon mari est plus qu'un fou : c'est un homme*. Dans ce roman, il y a une cinquantaine

de proverbes. Certains sont de Mayotte, d'autres sont importés et enfin d'autres sont inventés. J'ai également eu recours en abondance aux dictons et aux proverbes dans les nouvelles des *Anachroniques de Mayotte*. Actuellement, je suis en train de rédiger un recueil de douze contes pour enfants et dans chacun il y a un proverbe. À l'origine, les Mahorais sont un peuple de l'oralité : c'est cette oralité que je cherche à mettre en exergue. Cette culture de l'art de la parole se retrouve par exemple dans les meetings politiques : les hommes politiques ont fréquemment recours à des citations du Coran ou à des proverbes mahorais. La culture mahoraise est héritée de personnes qui n'ont pas été à l'école de la République, qui n'ont pas la culture de l'écrit occidentale. Pourtant, lorsqu'on étudie les contes traditionnels mahorais, on constate qu'ils suivent la structure traditionnelle des contes. Je suis ébloui par ces conteurs qui, sans étude de la littérature écrite, ont créé des compositions orales structurées aux plans narratif et dialogique.

Comment avez-vous choisi de traduire les morales de La Fontaine ?

L'enjeu de la traduction est justement là. J'ai fait des études d'anglais durant lesquelles je me suis exercé au thème et à la version. L'écueil de la traduction est

de faire des contresens en particulier lorsqu'on ne maîtrise pas les deux langues. Dans le cas des proverbes, il convient de vérifier si un équivalent existe. Par exemple, en shimaore traduire littéralement « petit à petit l'oiseau fait son nid » ne convient pas puisque le résultat n'a aucun sens et surtout parce qu'un dicton équivalent existe : *pindri na pindri litiri* (moitié et moitié donnent un litre). Pour en revenir aux morales de La Fontaine, j'ai soit eu recours à un proverbe équivalent en shimaore, soit à une traduction littérale. Ainsi, dans le cas de la fable *Le loup et l'agneau*, la morale « La raison du plus fort est toujours la meilleure » est traduite par un proverbe mahorais, *mwendza sembeya kali de adyawo inyama* qui signifie « c'est celui qui a le couteau le plus tranchant qui mangera la viande ». Il faut savoir que lorsqu'on égorgait un zébu, après le dépeçage il restait la peau. Soit on s'en servait de litière soit on la laissait aux enfants qui, avec des couteaux bien aiguisés, en découpaient des lanières pour les faire griller et les déguster. À l'inverse, dans *Le chartier embourbé*, j'ai procédé à une traduction littérale de « aide-toi, le Ciel t'aidera » : *Dzirume, mungu atsohuvhambwa*.

De manière plus générale, y-a-t-il d'autres cas où en quelque sorte vous procédez à une contextualisation des fables ?

Oui, par exemple pour traduire « Hercule » dans *Le chartier embourbé* : si je dis « Hercule » à ma mère, cela ne vaudra absolument rien dire pour elle. Or, lorsqu'on faisait un travail en commun nécessitant un effort physique comme pour soulever un objet lourd ou pour tirer une pirogue, les gens chantaient *Maoulana Ali musada* en faisant référence à la force d'Ali, le gendre du prophète Mohamed qui était censé être extrêmement fort. Ainsi on invoque la force d'Ali pour tirer. Il existe donc un équivalent culturel, emprunté à l'Islam qui, comme Hercule, fait référence à la puissance physique. Une autre illustration est la traduction de loup par « chien sauvage » (*mbwa nyeha*). À Mayotte, nous avons le chien domestique *mbwa* et le chien sauvage *mbwa nyeha*, alors qu'en France on a le chien qui est domestique et le loup qui est l'animal sauvage. Culturellement, le « chien sauvage » est donc l'équivalent. Pour traduire, il ne faut pas seulement maîtriser la langue de départ et la langue d'arrivée : il faut maîtriser les deux cultures. Il y a également la question du sens : « sire » aurait pu être traduit par *mfalume* qui signifie « le roi » et qui se rapproche du sens étymologique de « seigneur ». Mais il y aurait alors eu un contresens et j'ai donc choisi *monyie*, une formule usitée pour s'adresser à une personne importante.

A contrario, lorsque des réalités sont sans équivalent comme dans le cas d'oiseaux exogènes, j'ai eu recours à l'emprunt comme pour cigogne qui devient *sigonyi*. C'est le procédé auquel nous avons recours pour créer des néologismes et exprimer des concepts et des réalités externes à Mayotte, comme la neige qui devient *neji*.

Vous avez traduit quarante fables : comment les avez-vous sélectionnées ?

J'ai un ouvrage qui regroupe les deux cent quarante-trois fables. J'ai choisi celles qui m'intéressaient mais aussi celles que j'ai apprises à l'école, dont certaines que je suis encore capable de réciter par cœur aujourd'hui. Les *Fables* étaient un apprentissage incontournable à mon époque. Je n'ai par contre pas respecté la versification parce que ce qui m'importait était de traduire l'idée et non la forme. J'écris de la poésie en shimaore lorsque je compose des chansons pour des artistes locaux et dans ce cas je fais des rimes. Mais je ne veux pas traduire de la poésie parce qu'alors le sens serait biaisé. Par contre, lorsque j'ai entamé les traductions, les tables rondes sur les graphies des langues mahoraises étaient en cours. J'ai donc pris soin d'essayer autant que possible de respecter les graphies officielles, notamment en ayant recours aux lettres crochées (d et b). •

La lice et sa compagne Mbwa ya shashera na mdjoro wahe

(Septième fable du livre II de Jean de La Fontaine)

Une lice étant sur son terme,	Mbwa ya shashera yatsimu mezi
Et ne sachant où mettre un fardeau si pressant,	Wala kayakana makazi yondro trwa mdzo wahafula wahe,
Fait si bien qu'à la fin sa compagne consent	Idzirembedza ata mwisoni mdjoro wahe akubali
De lui prêter sa hutte, où la lice s'enferme.	Amwazima banga lahe, vhahanu mbwa ya shashera yadzibalya.
Au bout de quelque temps sa compagne revient.	Baanda vhwavhira mwana mida vhavho mdjoro wahe aregeya.
La lice lui demande encore une quinzaine.	Mbwa ya shashera im'mya imbe mhula wa mifumo mili.
Ses petits ne marchaient, disait-elle, qu'à peine.	Mana wanazaza wahe wasuandriso pwa tata avhasa.
Pour faire court, elle l'obtient.	Ho angumbisa yamahadisi, hadja yahe ikubaliwa.
Ce second terme échu, l'autre lui redemande	Wakati wamopara, mnyawe wule astsaha raha ule amwazime
Sa maison, sa chambre, son lit.	Nyumba yahe, fuko lahe, shitrandra yahe.
La lice cette fois montre les dents, et dit :	Vhavho ivho mbwa ya shashera yile idzijadza hasera, ironywa :
Je suis prête à sortir avec toute ma bande,	Tsa tayari nilawe na udjama wangu piya,
Si vous pouvez nous mettre hors.	Neka wawe ushindro riyndzya.
Ses enfants étaient déjà forts.	Wana wahe madza waka watrendre.
Ce qu'on donne aux méchants, toujours on le regrette.	Wamovha shitrw yaho watru wapewu, kula heli wawe ujutsa.
Pour tirer d'eux ce qu'on leur prête,	Wamotsaha urenge shitrw wawazimayo,
Il faut que l'on vienne aux coups ;	Paka zihisiye tsoma ;
Il faut plaider, il faut combattre.	Fardhwi ushitaki, fardhwi uwane kondro.
Laissez-leur prendre un pied chez vous,	Wavhe nafasi watrye mdru moja haho
Ils en auront bientôt pris quatre.	Ata utsozingawo utsopara amba madza wasisi mizi.

« mbwa shashera »

Littéralement *mbwa shashera* signifie « chien chasseur ». *Shashera* est un emprunt du terme français « chasseur ». À la fin des années 1970, les villages comptaient de nombreux chiens de chasse afin de traquer les sangliers qui pullulaient sur l'île et détruisaient les cultures. Les chasseurs étaient rémunérés en ramenant la queue d'un sanglier. Cette référence culturelle est méconnue des enfants d'aujourd'hui : un adulte ou un enseignant devra leur expliquer dans la mesure où il n'y a plus de sanglier à Mayotte. En shimaore, le verbe « chasser » peut être traduit de différentes façons en fonction du type de chasse :

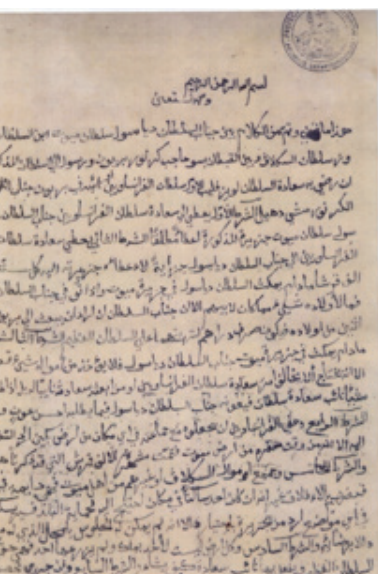
Ufuma : tirer au lance-pierre ou avec un fusil

Uzunguwa : chercher, traquer la nuit les hérissons ou les oiseaux

Utsohwa : pêcher à marée basse les poulpes

L'USAGE DE LA GRAPHIE ARABO-PERSANE AU COURS DES SIÈCLES

Fanny Dureysseix (Laboratoire ICARE, Université de Mayotte)



Le texte fondateur de l'histoire de Mayotte française est le traité de cession rédigé en 1841. À l'instar de celui de Waitangi en 1840 marquant la prise de possession anglaise de la Nouvelle-Zélande pour lequel deux versions coexistent (en anglais et en maori), le Sultan Adriantsouli, qui dirigeait Mayotte à cette époque, et le capitaine Passot, représentant le Roi de France, ont apposé leur signature deux fois : sur le texte en français et sur celui en arabe littéraire.

L'arabe est donc de facto la langue écrite officielle de Mayotte à l'aube de la période coloniale. Bien que très peu d'archives écrites produites par des Mahorais aient été conservées, le rédacteur de la version arabe du traité, le cadi Oumar Aboubakar Housseni, est également l'auteur d'une œuvre hagiographique consultable, comme le traité, aux archives nationales d'Outre-mer. Elle dépeint ses services rendus à la France mais également des éléments du contexte historique d'alors. Ainsi Mayotte, comme

nombre de territoires d'Afrique subsaharienne islamisée, dispose d'une culture de l'écrit précoloniale.

Les lettrés ne se contentaient pas d'écrire en arabe : ils mettaient à profit leur littératie acquise à l'école coranique pour transcrire les langues véhiculaires dans l'Archipel des Comores : kiswahili, malgache, shimaore, shingazidja... Pour ce faire, des aménagements de l'alphabet arabe sont opérés afin de transcrire les sons du shimaore et du kibushi inexistants en arabe tels que [p], [v] ou encore [e]. La lettre p est identique à la graphie persane <پ> alors que celle du v est créée en ajoutant deux points à la lettre arabe f : <ف> devient ainsi <ف>.

Aujourd'hui, près de 95 % de la population mahoraise est de confession musulmane et dans certaines communes 90 % des enfants de 6 à 10 ans fréquenteraient une école coranique (ICREM, 2019). Une large part des enfants mahorais suit donc une double scolarisation : celle

de l'école républicaine et celle de l'école coranique. Cette dernière ne permet que très rarement d'acquérir une compétence qui permettrait d'accéder au sens de ce qui est lu en arabe classique (Cosker, 2017). En revanche, elle maintient une pratique sociale de l'écrit à partir de l'alphabet arabe (encodage et déchiffrement). Ainsi, un message en shimaore ou en kibushi peut être transcrit phonétiquement (Anli, 2009) puis être lu et compris.

Version en arabe littéraire du traité de cession de Mayotte à la France (ANOM, 1841).



Exemple d'écrit informel bilingue (shimaore et français) affiché à l'entrée d'un champ (Dureysseix, 2019)

Cette double littératie est de facto reconnue par l'État puisque les écrits contemporains transcrits à partir de l'alphabet arabe ne sont pas seulement le fait de citoyens ordinaires : l'ARS, la Préfecture, ou encore le Conseil départemental produisent des textes dans les deux graphies qui coexistent à Mayotte afin de toucher un public élargi.



Exemple d'affiche bilingue faisant figurer du shimaore transcrit à partir de l'alphabet arabo-persan (ARS, 2021).

Si la graphie latine est incontestablement privilégiée dans la sphère sociale, l'enjeu de la littératie en français à Mayotte où près de la moitié des jeunes adultes ont échoué aux tests de lecture lors de la Journée défense et citoyenneté de 2020 (contre 28 % en Guyane par exemple) invite à reconsidérer la place de l'écrit en arabe sur l'île et notamment à prendre en compte les compétences écrites en arabe dans les formations aux adultes analphabètes en français ou encore à proposer des liens à l'entrée dans l'écrit entre les deux institutions éducatives que fréquente la jeunesse mahoraise (Dureysseix, 2024 à paraître).

Bibliographie

Anli, M., 2009, « Le plurilinguisme à Mayotte : quelques constatations sur l'écriture des langues mahoraises », dans Laroussi, F. (dir.), *Mayotte, une île plurilingue en mutation*, Mamoudzou, Les éditions du Baobab, p. 211-234.

Cosker, C., 2017, « L'élève de Mayotte entre deux écoles : comparaison didactique de l'école coranique à l'école française », *Langues et Usages*, n° 1, p. 242-252.

Dureysseix, F., 2024, à paraître. « Graphies des langues en territoire insulaire ultramarin : les écritures de et pour Mayotte », dans *Actes du cinquième colloque international Langues et territoires*, Série monographique en sciences humaines, Sudbury, Université Laurentienne.

ICREM, 2019, *Diagnostic complémentaire sur les écoles traditionnelles (shioni et madrasa) dans la commune de Chirongui : transférabilité des connaissances, compétences et aptitudes des apprenants*, Mamoudzou, GIP CARIF-OREF.

LA LANGUE DES SIGNES À (DE) MAYOTTE

Benjamin Deprez, Nicolas Maitre et Soifia Saindou (professeurs des écoles, Académie de Mayotte)

Une histoire récente

L'histoire de la langue des signes pratiquée à Mayotte par les personnes déficientes auditives est indissociable de celle de la Langue des Signes Française (LSF). Comme son nom l'indique, la LSF n'est pas internationale. Imaginée par l'Abbé de l'Epée en 1760, elle est interdite dans l'éducation des personnes sourdes à la suite du congrès de Milan du 6 septembre 1880. La rééducation de la parole est la méthode utilisée par la suite, jusqu'à la reconnaissance de la LSF en tant que langue officielle et langue d'enseignement avec la loi du 11 février 2005¹. Par conséquent, trouver des traces de l'apprentissage de la LSF ou d'une langue signée dans les écoles et les foyers de Mayotte avant 2005 est une entreprise difficile.

Une langue signée se développe à travers des rencontres et des échanges entre les différents membres de la communauté sourde. Les lieux de ces échanges sont les écoles, les associations ou les familles. La première association de personnes déficientes auditives à Mayotte a été créée en 1999 par des parents : l'Association pour les Déficiants Sensoriels de Mayotte (ADSM). L'association s'est développée à partir de 2012

pour accompagner davantage de personnes. Aujourd'hui devenue établissement médico-social, elle accueille 87 enfants, dont 48 déficients auditifs, 40 adultes et emploie une cinquantaine de salariés sur tout le département. À Mayotte, elle est le pivot permettant le développement de la LSF.

Des défis scolaires et sociaux

Au plan scolaire, le département dispose de deux ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaire) école et d'une ULIS collège d'une capacité d'accueil de 12 élèves chacune. L'autre partie des enfants sourds et malentendants à Mayotte est scolarisée en milieu ordinaire (environ 15 à 20 élèves) et les établissements scolaires constituent le premier lieu d'apprentissage de la langue des signes. Toutefois, le turn-over professionnel récurrent à Mayotte, la création récente d'un Rectorat de plein exercice et le manque de personnel qualifié et sensibilisé à la surdité et à la LSF expliquent en grande partie l'absence d'un enseignement formel de cette langue. La LSF ne sert donc pas à enseigner des contenus pédagogiques : elle est considérée comme un outil de traduction ou un support à l'apprentissage des différentes disciplines. Dans un contexte de forte tension scolaire du fait

de l'accroissement démographique, de nombreux enfants n'ont pas de scolarisation adaptée et l'information sur les possibilités de scolariser des enfants sourds et malentendants est souvent méconnue : il existe très probablement un certain nombre d'enfants qui ont une déficience auditive et qui ne sont pas scolarisés et/ou pas dépistés. Telle Laborit (2001) qui découvre à 7 ans qu'elle n'est pas seule dans sa surdité, il existe des enfants sourds à Mayotte qui ne savent pas, pas plus que leur famille, qu'ils peuvent communiquer, partager, s'exprimer avec des millions d'autres personnes. L'Association pour les Déficiants Sensoriels de Mayotte recense actuellement plus d'une centaine de personnes sourdes à Mayotte. Or, avec une prévalence de 0,3 % de personnes sourdes profondes au niveau mondial, leur nombre (adultes et enfants) devrait être de l'ordre de 900 pour le département.

Au plan social, l'isolement des personnes déficientes auditives est notable : isolement géographique entre les différents membres de la communauté sourde du fait d'un réseau de transport très limité ; isolement familial lorsque la famille ne pratique pas la LSF, isolement socioprofessionnel avec un fort taux de chômage pour ce public, difficultés de régularisation administrative pour ►

¹ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000809647/>

► certains. Les représentations culturelles locales vis-à-vis du handicap constituent également un obstacle à l'inclusion des sourds et malentendants : il est souvent vécu comme une honte ou une malédiction qui touche la sphère familiale.

Les spécificités de la LSF à Mayotte

Comme pour l'ensemble du territoire national, la LSF est enseignée et apprise dans les lieux de socialisation des personnes sourdes (école, famille, tissu associatif) et comme ailleurs, elle est contextualisée. La LSF possède une grammaire et une syntaxe normées qui sont toutefois méconnues ou insuffisamment maîtrisées par nombre de ses utilisateurs à Mayotte par manque de formation, mais aussi du fait de l'éloignement de la métropole, du manque d'échanges avec la communauté sourde réunionnaise (qui en est à ses débuts) et du manque de formation des professionnels éducatifs. Ainsi, il existe une importante variation aux niveaux syntaxique et grammatical. Au plan lexical, des signes sont spécifiques au territoire : nom des communes, de la faune et la flore endémiques, des coutumes et traditions locales, etc.

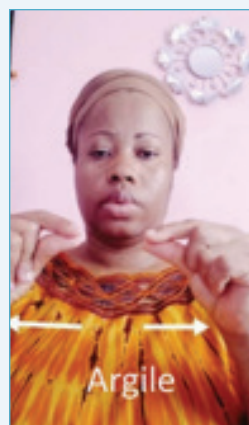
Photo 1. Signe « argile blanche » pour « Chirongui », ville où est extraite une roche blanche que les femmes utilisent pour réaliser un masque de peau.

Photo 2. Signe des initiales « J » et « O » pour « Jumbo score », premier centre commercial de Mayotte.

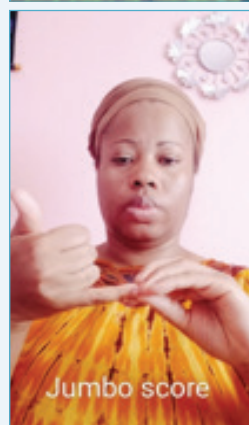
Photo 3. Signe « passeport » pour « Mamoudzou », ville où se situe la préfecture, qui est le lieu où les personnes réalisent leurs démarches administratives (le passeport, la carte d'identité).

Photo 4. Signe « grue » pour « Longoni », ville où se situent le port en eau profonde et le terminal des conteneurs de l'île.

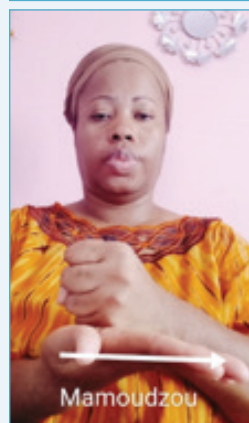
Pour un locuteur de la LSF venant de la France métropolitaine ou du Québec, un temps d'adaptation est nécessaire pour s'approprier ce lexique. Par ailleurs, certains signes à Mayotte correspondent à des signes tombés en désuétude en métropole comme « maman » (le pouce sur le menton à Mayotte versus répétition du son « an » en métropole). •



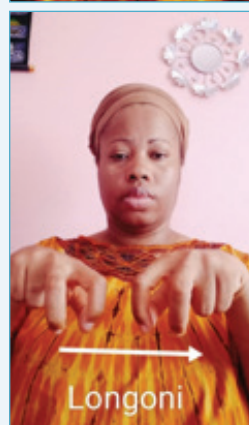
1



2



3



4

Pour Mottez (2006, p. 328), l'accès à la langue des signes est l'unique voie qui permettra aux sourds de « sortir du ghetto » : sans maîtrise de la LSF, les sourds et malentendants de Mayotte ont des difficultés à accéder aux diplômes, au permis de conduire, à l'emploi – aux relations sociales en général. Ces personnes développent des formes de codes gestuels (sous forme de mimes) en famille et à l'extérieur. Les freins actuels au développement d'une pratique plus systématique de la LSF et à la création d'une véritable communauté sourde à Mayotte ont pour conséquence de pousser ses membres à l'exil vers la France métropolitaine ou La Réunion pour espérer s'épanouir dans leur langue. La mise en place d'une école bilingue LSF – français écrit, telle qu'elle est préconisée par l'association 2 langues pour une éducation (2LPE) et Perini et Righini-Leroy (2008), constitue un levier éducatif et social qui paraît pouvoir répondre aux besoins du territoire. L'enseignement préconisé est le suivant : 1/ la langue d'enseignement est la LSF ; 2/ la classe fonctionne avec un binôme d'enseignants : un enseignant en français et un enseignant de la LSF ; 3/ la moitié des heures hebdomadaires est consacrée à l'enseignement de la LSF (soit 12 heures), l'autre moitié est consacrée à l'enseignement des contenus disciplinaires en LSF.

Les ressources professionnelles sont rares sur le territoire et les difficultés de recrutement sont récurrentes. Mais il paraît aujourd'hui important, malgré tout, de s'emparer de cette question de la scolarité adaptée en LSF afin de ne pas mettre de côté toute une partie, repérée ou non, de jeunes sourds à Mayotte et garantir les meilleures chances de réussite scolaire pour une inclusion sociale et professionnelle de ces personnes.

Bibliographie

Delamotte, R., 2018, « Un bilinguisme LSF / Français écrit pour les enfants sourds », dans Erfurt, J. et al. (dir.), *Éducation plurilingue et pratiques langagières, Langue, multilinguisme et changement social*, n°31, Bruxelles, Peter Lang.

Laborit, E., 2001, *Le Cri de la mouette*, Paris, Éditions Presses Pocket.

Mottez, B., 2006, *Les sourds existent-ils ?* Paris, L'Harmattan.

Perini, M. et Righini-Leroy, E., 2008, *L'accès à l'écrit chez l'apprenant sourd*, *Les Actes de Lecture*, n° 101, mars, p. 77-85.

DIFFICULTÉS DE STABILISATION UN MESSAGE DE

Angatahi Bikou (doctorant, Université Libre de Bruxelles)

L'Alphabet des « langues mahoraises » publié depuis mars 2020 sur le site du Conseil départemental, affiche les monogrammes suivants : A B Ḅ Ḍ Ḍ E F G H I J K L N O P R S T U V W Y Z. Le E est toujours prononcé « é », le G toujours « gu », le U « ou ». Notons ici que pour les implosives Ḅ (b) et Ḍ (d), des équivalents gémellaires Bb et Dd leur sont juxtaposés. Pour les digrammes, nous avons : dh, dj, dr, dz, ny, sh, th, tr, ts, tsh, dy. Les lettres C, Q et X ne sont pas utilisées, tout comme les digraphes du français « ch », « gn », « gu », « oi », « ou », « ss », les « e » accentués et l'apostrophe.

Mai 2020, urgence sanitaire. Le Préfet et le Président du Conseil départemental adressent aux Mahorais des masques en tissu lavables accompagnés d'une notice bilingue français-shimaore, non signée par les deux autorités, mais ornée de leur logo respectif et de celui de l'Union européenne. Pourtant, la version en shimaore ne suit pas les recommandations alphabétiques du Conseil départemental.

En effet, sur la notice bilingue d'accompagnement des masques, on peut relever une quarantaine d'erreurs graphiques au recto, plus d'une centaine au verso, liées principalement au non-respect de l'alphabet validé officiellement. Par exemple, « é » est utilisé à la place de « e », de même que « ou » est utilisé à la place de « u ». Le mot « masque » est d'ailleurs utilisé dans sa graphie française une dizaine de fois. L'influence de l'orthographe du français transparaît à de nombreuses reprises : usage de « ss » au lieu du « s » (9 fois), de « oi », « gn » et « gu » au lieu respectivement de « wa », « ny » et « g ». Les lettres crochées Ḅ et Ḍ, qui permettent de distinguer les deux réalisations sonores en shimaore des consonnes b et d (plosives et implosives) ne sont pas usitées. Un shimaoréphone francophone saura sans doute lire « bouré », « sabouni » et « micoba », mais les caractères propres au shimaore n'apparaissent pas, alors qu'ils sont disponibles via l'outil informatique (ils ne sont pas directement accessibles sur un clavier standard mais peuvent se trouver dans les caractères spéciaux).

TRADUCTION ET DE DE LA NORME GRAPHIQUE DANS SANTÉ PUBLIQUE

► Au-delà des aspects graphiques, la morphosyntaxe pose également question. Le shimaore présente deux principes fondamentaux liés à ses origines bantoues : l'agglutination et les classes nominales. L'agglutination est la concaténation de plusieurs particules grammaticales autour d'un nom ou d'un verbe. Les classes nominales régissent le fonctionnement et les accords au sein d'une phrase. Or, ces deux fondamentaux ne sont pas respectés dans la notice. Les noms « micoba » (sacs à dos) et « pocho » (poches) sont suivis du possessif « zanyu ». L'article défini de *mikoba* étant *yi*, il fallait la première lettre de cet article, *y-*, affixé au possessif *anyu* : (*yi*) *mikoba yanyu*. De même, le pluriel de (*li*) *posho* étant (*ya*) *mavhoshu*, nous proposerions (*ya*) *mavhoshu yanyu*. Enfin « zi mi hono » ne respecte ni la règle des classes nominales ni la graphie car « mi » et « hono » ne constituent pas des unités lexicales à elles seules et doivent être accolées. La main, traduite en shimaore par (*wu*) *muhono*, devient au pluriel *yi mihono*.

De même, le début du courrier recourt souvent au français, ce qui entrave la compréhension : « Préfet wa Maoré, badala wa gouvernement na Raissi wa yi Conseil départemental ya Maoré wa fourahi wa m'béni masque zini ». La syntaxe de ces phrases a pour résultat en termes de sens que le Préfet de Mayotte n'est plus délégué du gouvernement mais le remplace, et qu'on ne protège plus les autres de la Covid-19 : on se protège des autres grâce au « coronavirus » (« masques zini za moudji hifadhuini na ou hifadhuini na wagnagnou na li bibi coronavirus »).

Si pour les francophones « au total, plus de 450 000 masques seront distribués sur le département et financés par les fonds européens », les shimaoréphones eux, comprennent que la majorité des masques sortira de Mayotte (« wéguini 450 000 masques zi tso tolowoi mahore vani »). Ces masques, personnifiés par la traduction, auront de plus été rémunérés par des fonds européens (« masques zizo zi livoi na marqué za fonds Européens »). Enfin, la dernière recommandation en français (« Portez-le (le masque) dès que vous sortez »)

est tout simplement incompréhensible dans la version en shimaore puisque l'on ne sait qui des masques ou de leur bénéficiaire est interpellé (« Na zi trié kula wahilawa voundzé »).

Cette tentative de communication en santé publique semble donc manquer sa cible, du fait du non-respect des normes graphiques, d'une traduction littérale, de phrases ambiguës, voire de sens contraire à celui de la phrase source.

Près d'un an et demi après les tables-rondes sur la graphie du shimaore en alphabet latin, ce courrier historique, un des premiers documents bilingues officiels distribués à la population, montre comment la fragilité des compétences graphiques et linguistiques peut conduire au quiproquo, voire être source de tensions sociales puisque le sujet sanitaire, en particulier en situation de crise, est sensible. La traduction en santé publique devrait donc être prise en compte dans le développement de véritables politiques linguistiques mahoraises. Il s'agit d'aboutir à la normalisation et à la stabilisation d'une graphie acceptée, d'une orthographe et d'une grammaire reconnue et utilisée par tous, à commencer par les institutions elles-mêmes – et ce d'autant plus dans le domaine spécifique de la santé, où la diffusion d'une information fiable et compréhensible est essentielle. À Mayotte en effet, la situation sanitaire et l'accès aux soins constituent des urgences sociales évidentes, dont la prise en charge nécessite également une attention particulière au multilinguisme de la population. •

LES ENJEUX LINGUISTIQUES ET DE LA TRADUCTION LITTÉRAIRE

Ahamada Kassime

(doctorant en Sciences du langage,
Université Paul-Valéry Montpellier 3)

Ex	Texte original	Traduction 1	Traduction 2
1	[...] dans un livre sur la Forêt Vierge qui s'appelait « Histoires Vécues ». Ça représentait un serpent boa qui avalait un fauve. [...] (Chap. 1)	[...] agnati ni livru mikuragna kabaru ni agnala be, livru yu kahi ndro « Histoires vécues ». Sanamu hitaku yu, misi bibilava maneligni raha kara mwaru. [...]	[...] taganaty livre mikoupatana dreki Forêt vierge kahi dreou « Histoires vécues », En sanamou holou mahita bibi lava maneligni [...]
2	[...] Ensuite ils ne peuvent plus bouger et ils dorment pendant les six mois de leur digestion. (Chap. 1)	[...] ro aboukoya ka fa yefa yo ro tsi mahalo ka mihetsiki agnaty fadzava tchouta paka raha yi tortorou agnaty kibou dreou wo ¹ .	[...] Ro boka yo tsi mi hetsiki koua paka ma hampi fandzava tchouta mi yambign hanigni yi tour tourooh kibou dro ² .
3	[...] en dehors des grosses planètes comme la Terre, Jupiter, Mars, Vénus, [...] les apercevoir au télescope. Quand un astronome [...] Il l'appelle par exemple: « l'astéroïde 3251. » (Chap. 4)	[...] wabanda planet mavinty kara fanou terre, jupiter, mars, venus, [...] tsi hita drekitélescope [...] Nehika Astronote fandzou mahatodzi reou kahini dreki numéro ka ra atony astroide 3251.	
4	Vu d'un peu loin ça faisait un effet splendide. Les mouvements de cette armée étaient réglés comme ceux d'un ballet d'opéra. (Chap. 16)	Holu mileyi an mayingu wo, neka mizaha mahita mahala mikupatsa tsara ankitgni. Mwedeli iyasa nolu ro tewu kara asani militera ³ .	
5	Mais voilà qu'il se passe quelque chose d'extraordinaire. La muselière que j'ai dessinée pour le petit prince [...] (Chap. 27)	Dretou miss raha mampi kutajabou ni kudjiri. Za nagna sanamou ni lajoli ato en vava chiyama ta kaza hi biyagna vava ⁴ ni, areki natokou ni Tseki Lalahi n'ampadzaka yi.	

Tableau 1. Extraits de deux traductions du Petit Prince en kibushi.

¹ Jusqu'à ce que ça se décompose dans leur ventre

² À attendre que leur ventre broie l'aliment / que l'aliment soit broyé par leur ventre

³ Leur travail était comparable au travail d'un militaire

⁴ Une cage qu'on met sur la bouche d'un animal pour qu'il ne puisse pas l'ouvrir

CONTEXTUELS

EN KIBUSHI : LE PETIT PRINCE

Soihabati Issa

(Académie de Mayotte - LiLPa UR 339,
Université de Strasbourg)

Le kibushi est une langue minoritaire au sein de la population de Mayotte, où le français et le shimaore dominant. Cet article présente certaines des techniques utilisées par des non-professionnels pour traduire et transcrire un texte français vers le kibushi, ici dans le cas du conte de Saint-Exupéry, *Le Petit Prince*. Ce travail se fonde sur des traductions transcrites des chapitres 1, 4, 6 et 27 faites par des volontaires bilingues (moyenne d'âge 25 ans avec un niveau master) ayant comme langue maternelle le kibushi et pour langue seconde le français. Notre étude concerne les problématiques liées à la transcription du kibushi (aspects morpho-orthographiques) et les techniques de traduction utilisées par des locuteurs dans un contexte plurilingue.

Le travail de transcription d'une langue sans convention graphique officielle pose des difficultés spécifiques². Actuellement, il existe une multiplicité de graphies pour le kibushi. Cette diversité est perceptible dans les SMS, tweets et statuts Facebook, ainsi que dans les deux dictionnaires publiés en 2016 de Gueunier et Jamet – et elle est visible à travers les traductions du *Petit Prince* dont on a pu comparer des extraits.

Les variations orthographiques que l'on a pu relever dans notre corpus concernent le plus souvent les voyelles. Les mots qui ont pour voyelle finale le phonème (le son) /i/ sont transcrits avec le graphème (la lettre) i ou y (voir exemples 1, 2, 3 et 4). La forme i est inspirée du français, et la deuxième forme y se justifie par le fait que le kibushi est une langue issue du malgache, ce qui correspond au mode de transcription du dictionnaire de Gueunier

(2016). Pour le phonème /u/, certains traducteurs utilisent le graphème u, d'autres le digramme français ou (exemples 1, 2 et 4), le premier étant conforme aux choix du Conseil Départemental et du dictionnaire de Jamet (2016), le second correspondant aux règles d'orthographe française. On relève d'autres variations orthographiques, par exemple dans l'écriture des formes verbales, les formes suffixées et les formes composées qui sont jointes ou non comme *bibi lava* et *bibilava* (« serpent » en français) (exemple 1), ou encore les compléments d'agent et les possessifs comme *dreou* et sa variante *dro* dans *kiboudreou* et *kibou dro* (« leur ventre ») (exemple 2).

En somme, on note qu'en l'absence d'un système d'écriture prédéfini, dans un travail de traduction-transcription, les traducteurs ont recours dans leur activité de traduction aux règles, formes, et usages qu'ils rencontrent au quotidien. Selon Gohard-Radenkovic et al. (2003) « La langue est une manifestation de l'identité culturelle, et tous les apprenants, par la langue qu'ils parlent, portent en eux les éléments visibles et invisibles d'une culture donnée. » Donc, au-delà des questionnements sur la convention orthographique du kibushi, on observe dans ces chapitres traduits un autre phénomène typique dans un travail de traduction littéraire, celui de la mise en relation de langues et de cultures différentes. La linguiste Sumner-Paulin (1995) affirme que, dans une traduction littéraire, on passe « d'une langue à une autre langue », mais on établit également « un pont entre des cultures très différentes l'une de l'autre » (p. 549). En effet, bien que le français et le kibushi cohabitent dans un même territoire, ils ne partagent pas ►

² Les données ont été recueillies avant la publication du Conseil départemental en 2020 de l'alphabet officiel pour le kibushi et pour le shimaore.

► les mêmes références socioculturelles, même si une grande partie des natifs kibushiphones, y compris nos traducteurs, sont bilingues (français-kibushi) et bénéficient d'une double culture franco-mahoraise.

Les difficultés constatées dans nos corpus sont parfois liées à la non-disponibilité de certains termes ou références culturelles en kibushi. Dans l'exemple 1, on voit que les traducteurs peuvent en ce cas recourir à l'ellipse : « boa » et « vierge » sont omis dans les deux groupes nominaux traduits en kibushi. L'usage de l'ellipse ici peut se justifier par l'inexistence de ces deux réalités dans le paysage culturel de Mayotte. Puisque, dans la traduction en kibushi, l'image du serpent et celle de la forêt sont conservées malgré ces omissions qui occupent une place secondaire dans ces groupes nominaux, on peut sans doute conclure que ces suppressions ne font pas obstacle au transfert de sens entre les deux langues. Au chapitre 16, Saint-Exupéry compare le travail des allumeurs de réverbères à « un ballet d'opéra » (exemple 4). En kibushi, la traduction ici proposée est celle du travail de « militaire », ce qui peut certes renvoyer à la fois à l'idée de « spectaculaire » et d'« organisation » contenues dans « ballet d'opéra », mais reste sans doute un choix discutable.

Il arrive également que, faute de

trouver un mot exactement équivalent en kibushi, le traducteur fasse usage de la description pour exprimer le sens du mot exprimé dans le texte initial. La traduction par description ou paraphrase désigne soit un objet non reconnu par la culture locale (exemple 5 de la muselière) soit une notion qui ne peut pas se définir en un seul mot en kibushi (exemple 2 de la digestion). Enfin, de nombreux emprunts lexicaux au français se retrouvent dans notre corpus. Ces emprunts renvoient essentiellement à un vocabulaire spécialisé (ici le vocabulaire de l'astronomie) et étranger à l'environnement culturel du kibushi (exemple 3). Le recours à l'emprunt aux mots français dans ce passage montre un besoin de « dénommer, exprimer et décrire de nouvelles réalités » apportées par une autre langue (Khelladi, 2012, p.74). Le français vient alors compléter le lexique du kibushi.

Les résultats de cette première approche de la traduction d'un texte français en kibushi décrivent une langue non fixe qui varie en fonction des sujets traducteurs. On retrouve cette variation dans leurs choix orthographiques : certains s'inspirent de la norme du français et d'autres du malgache officiel et du shimaore. Et face à leur difficulté à traduire certains mots et références culturelles, on observe ►

► non seulement des emprunts aux mots français, mais on a aussi une tentative d'interpréter et d'adapter certains de ces mots et références en kibushi. Cette variation d'écriture en kibushi nous permet ici de nous interroger sur le choix d'une norme linguistique destinée à cette langue. Normer une langue contribue à sa préservation par l'élaboration d'une écriture officielle et d'un corpus pédagogique qui lui permettront d'assurer certains exercices académiques, jusqu'à présent préemptés par le français.

Parmi ces exercices on peut citer la traduction d'un texte littéraire qui se donne comme objectif de rapprocher deux langues et deux cultures par la traduction. Nos textes traduits donnent quelques pistes sur cette question de normalisation. On pourrait en effet imaginer une norme qui prenne en compte le contexte plurilingue des kibushiphones à Mayotte. Plus concrètement, on pourrait accepter les différentes formes orthographiques de voyelles proposées par nos traducteurs, qu'elles soient influencées par le français, le malgache ou le shimaore. On accepterait également l'usage d'emprunts lexicaux afin de reconnaître la présence incontestable du français dans la pratique du kibushi chez les locuteurs bilingues, dans l'esprit de la polynomie (c'est-à-dire la reconnaissance de la variation au sein d'une langue). •

Bibliographie

- Gohard-Radenkovic A., Lussier D., Penz H., & Zarate G., 2003, « Champs et méthodologies de référence ». Dans G. Zarate, A. Gohard-Radenkovic, D. Lussier, et H. Penz (Éditeurs), *Médiation culturelle et didactique des langues*, pp. 29-61. Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe.
- Gueunier N., 2016, *Dictionnaire du dialecte malgache de Mayotte (Comores)*, Moroni : KomEdit.
- Issa, S., Kassime, A., et Mori, M. (à paraître). « Traduire Le Petit Prince en kibushi lors des ateliers participatifs : enjeux et leviers itératifs liés au dialecte et à l'oralité sur l'île de Mayotte », dans Bendinelli, M. et Do-Hurinville, D. T. (dir.) *Le Petit Prince dans tous ses États. Regards interdisciplinaires*, Johns Benjamins, collection *Linguisticæ Investigationes Supplementa*.
- Jamet R., 2016, *Dictionnaire kibushi-français*, Dzoumogné : Association SHIME.
- Khelladi S. A., 2012, « Processus d'intégration de l'emprunt lexical dans la presse algérienne d'expression française », *Synergies Chili*, n°8, pp. 71-81.
- Sumner-Paulin C., 1995, « Traduction et culture : quelques proverbes africains traduits », *Meta*, vol.40, n°4, pp. 548-555.

LES LANGUES CE QUE LA PEUT NOUS DÉVOILER LINGUISTIQUE DANS LES

Miki Mori (Université de Mayotte et Praxiling UMR 5267 CNRS)

Mayotte demeure un lieu riche quant à son paysage linguistique. Son histoire, au cours de ces derniers siècles, montre comment le flux de migration a donné lieu à un carrefour pour des rencontres de locuteurs de plusieurs langues et dialectes – le malgache, l'arabe, le makua, le comorien, le français. Aujourd'hui, cette complexité linguistique perdure, et quiconque habite à Mayotte peut entendre la symphonie de variation linguistique dans les rues, avec un va-et-vient entre par exemple le français, un shimaore influencé par le shindzuani, le kibushi kisakalava, et le shimaore mufano (sans influence de parlers d'autres îles de l'archipel). Que nous révèle cette variation quant aux habitants de Mayotte et leur(s) identité(s), à l'échelle du village ou de l'île ?

Ce type de question est posé par des chercheurs en sociolinguistique qui se focalisent sur la variation. Ils font des études afin de mieux comprendre comment les langues diffèrent dans une société ainsi que le sens social assigné à ces parlers. Ce travail est d'autant plus compliqué dans des contextes où les langues sont peu étudiées, comme c'est le cas pour Mayotte. Loin de se

confronter à une tâche facile, les linguistes travaillent en parallèle pour comprendre à la fois les caractéristiques fondamentales partagées dans une langue ainsi que ses variations éventuelles. De plus, dans le contexte multilingue, il faut prendre en considération non seulement la variation dans, mais aussi entre les langues.

La variation linguistique existe à plusieurs niveaux, tels que le lexique, la morphosyntaxe, la sémantique, la phonologie et la phonétique. Le plus évident est à l'échelle lexicale, avec les locuteurs qui utilisent plusieurs mots pour signifier le même objet, selon des facteurs tels que l'âge, le genre, le lieu d'habitation, ou le contexte social. Par exemple, pour le mot « moustique », nous avons dans les langues sabaki-bantoues *mbu* et *dündri*, ce dernier étant associé à la fois à une variété influencée par le shindzuani et par les habitants du nord-est de l'île. En kibushi, pour « regarder » nous avons *manenti* et *mizaha*, qui viennent des variétés kiantalautsi de Poroani et kisakalava de Chiconi, respectivement. Ou pour le français, la machine pour retirer de l'argent s'appelle un « gabier », alors que dans l'Hexagone, c'est

un distributeur ou un guichet automatique. Nous voyons à quel point le facteur géographique joue dans la variation, en créant, dans une région, des isoglosses qui montrent les frontières entre les parlers. On en sait très peu sur les isoglosses à Mayotte, que ce soit pour le kibushi ou le shimaore.

À part la variation lexicale, celles de la phonologie et la phonétique attirent l'intérêt d'un nombre croissant de sociolinguistes, d'où la naissance d'une sous-spécialité, la sociophonétique. Cette science cherche à découvrir les liens entre les aspects d'une langue qui pourraient sembler sans importance, mais qui, après enquête plus approfondie, recèlent une portée sociale. Ceci se traduit par exemple par les multiples façons de prononcer le 'r' en français, que ce soit en le roulant ou en utilisant un mouvement d'articulation uvulaire ou vélaire. Sa réalisation dans un discours peut révéler l'appartenance à un certain espace francophone (par ex. la Belgique, le Sénégal, le nord de la France) ou à une origine sociale. Ces caractérisations font appel aux stéréotypes et aux représentations linguistiques.

Ce phénomène existe aussi pour les langues parlées à Mayotte, et des études plus rigoureuses sont nécessaires pour le décrire. En effet, le terrain est riche pour étudier la sociophonétique sur l'île, que ce soit avec les deux variétés de kibushi, le shimaore sous ses différentes formes, ou même le français. Pour le kibushi kisakalava, nous constatons une variation au niveau de la prosodie, avec l'intonation spécifique, dite « chantante » du Chiconi ou un parler avec un débit plutôt rapide comme à Acoua. De plus, l'usage de l'implosive /b/ dans certains villages kibushiphones nous indique un contact avec les langues bantoues de l'île, alors que son absence suggère un relatif isolement social dans d'autres villages. En effet, les réseaux sociaux et les déplacements entre le lieu de résidence, le travail et l'école, favorisent les contacts entre locuteurs de villages distants les uns des autres. On peut dès lors se demander comment ces nouveaux contacts entre villageois contribuent à l'évolution des langues de l'île et comment cela se répercute sur l'identité mahoraise. ►

EN CONTACT : SOCIOPHONÉTIQUE SUR LA VARIATION VILLAGES DE MAYOTTE

► Le shimaore et les variétés de shimaore-shindzuani et shimaore-shingazidja ne font pas exception. En approfondissant, plusieurs aspects phonologiques et phonétiques apparaissent, comme l'élision syllabique ou la prénasalisation. Ainsi, le mot « pluie » peut être prononcé en une [vwa] ou deux [vu.a] syllabes, et la question se pose de l'interprétation sociale qui peut en être donnée, par exemple, le fait de dire [ntsi] versus [tsi] pour « pays » ou [asifanya], [asufanya] ou [akufanya] pour « il est en train de faire ». Est-ce une indication sur le village (par ex. Mtsamboro ou Mtsapere), de l'île d'origine (par ex. Mayotte ou Anjouan), ou cela révèle-t-il certaines caractéristiques sociales (âge, profession par exemple) ? Ou bien est-ce tout simplement une question d'idiolecte ?

Certes, des variations existent qui ne sont pas forcément liées à un groupe identitaire, mais des observations suggèrent que les locuteurs de l'île associent une valeur sociale à certains aspects phonétiques et phonologiques. Selon les locuteurs du shimaore, il existe plusieurs façons de dire « manger » en fonction de la consonne qui se trouve entre les voyelles, notamment [huɟa], [hula], et [huɟa]. Certains disent que [hula] vient de l'île d'Anjouan, alors que d'autres ignorent cette variation et sa signification sociale. Toutefois, les études ne sont pas assez poussées pour identifier les facteurs associés à

ces réalisations ou pour évaluer dans quelle mesure les locuteurs sont conscients de ces variétés.

Les variations inter- et intra-langue sont très nombreuses et soulèvent beaucoup de questions. Il nous faut effectuer le double travail, en parallèle, de description de langues et de compréhension des aspects sociolinguistiques. La sociophonétique peut nous aider à analyser comment les gens jouent avec les langues et le langage lors des interactions, d'une manière subtile, mais marquante. Parler, c'est créer, et les habitants à Mayotte font cela

au quotidien. Ils traversent les rencontres sociales, en glissant d'une langue à une autre, d'une variété linguistique à une autre, en endossant plusieurs tenues identitaires. Il nous reste à comprendre comment, quand et à quelle fin. •

Bibliographie

- Eckert, Penelope & Labov, William, 2017. Phonetics, phonology, and social meaning. *Journal of Sociolinguistics*, 21(4), 467-496.
- Meyerhoff, Miriam. 2017. Writing a linguistic symphony: Analyzing variation while doing language documentation. *Canadian Journal of Linguistics / Revue canadienne de linguistique*, 62(4), 525-549.
- Mori, Miki. 2023. The acoustic characteristics of implosive and plosive bilabials in Shimaore. *Journal of the International Phonetics Association*, 53(3), 950-976.

LANGUES ET ÉCOLE À MAYOTTE

Fanny Dureysseix

(laboratoire ICARE, Université de Mayotte)

À l'heure où Mayotte a soif et où des écoles sont obligées de fermer par manque d'eau, les priorités éducatives évoluent comme lors des années de pandémie. Manque d'eau, manque de place, manque d'infrastructures d'hygiène, manque d'enseignants, insécurité des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative : telles sont les urgences auxquelles l'État français à Mayotte doit aujourd'hui faire face. En parallèle, des problèmes récurrents persistent, en particulier ceux du plus fort taux d'illettrisme en France et d'un échec scolaire massif.

Héritière de l'époque coloniale, la situation sociolinguistique de Mayotte s'inscrit dans la continuité d'autres territoires ultramarins : le français n'est pas la langue première ou maternelle d'une majorité des élèves. Les langues des élèves sont multiples et les usages très hétérogènes, tant à l'école républicaine qu'à l'école coranique shioni¹ ou madrass². Ainsi dans un shioni de Kani Keli,

un des villages méridionaux de l'île, l'arabe est la langue enseignée, de l'écrit, de la lecture et de la récitation quand le kibushi kiskalava est la langue d'enseignement et des interactions entre fundi (maître coranique) et élèves (observation de l'auteure, 2020). Dans les classes de maternelle de l'école républicaine (déployées depuis 2019 seulement), les ATSEM s'expriment en majorité dans la langue du village ou du quartier et ont recours, souvent sans en être conscientes, à l'intercompréhension entre langues voisines. C'est le cas par exemple dans l'école maternelle et primaire Maraïcher de Koungou au nord-est de l'île où les ATSEM, mais également les enseignantes observées, s'appuient sur la parenté entre deux langues bantoues pour communiquer avec certains élèves (observation de l'auteure, 2021-2022). Le shimaore est ainsi usité avec les élèves shindzuaniphones, c'est-à-dire ceux parlant le shindzuani, langue bantoue comme le shimaore, originaire de l'île

d'Anjouan à 70 km des côtes mahoraises. Bien que les politiques et directives linguistiques officielles soient contraignantes et quasiment unilingues (usage du français), les pratiques langagières en classe, dans la cour et pour communiquer avec les parents sont en réalité plurielles. Ces quelques éléments de description linguistique illustrent la complexité pour proposer un enseignement et un apprentissage en français et du français répondant aux besoins des élèves. Avant d'approfondir sur la place des langues à l'école, il convient de dresser une esquisse du contexte éducatif contemporain pour comprendre dans quelles conditions l'élève doit apprendre.

¹Littéralement en shimaore « le lieu » (ni), « du livre » (shio). Les shionis sont les écoles coraniques traditionnelles, souvent dans la cour d'une maison.

²De l'arabe *madrassa-madaris* signifiant école. Les *madrass* se développent depuis les années 1980 et l'enseignement y a vocation à se rapprocher de celui des pays du Golfe.

Un contexte socioéducatif difficile

Les conditions de vie et d'apprentissage dans le dernier département français créé (2011) sont, malgré des efforts constants du Rectorat, souvent difficiles, peu favorables, inégalitaires et parfois violentes,

tant au niveau réel que symbolique. En 2023, si des enfants mahorais viennent souvent à l'école sans être accueillis dans leur langue, nombre d'entre eux ont aussi insuffisamment mangé, dormi, eu accès à l'hygiène sanitaire, voire bu. Un préalable à l'amélioration globale des conditions d'enseignement-apprentissage

est donc un habitat décent et salubre, avec l'accès aux commodités les plus basiques telles que l'eau et un repas complet servi à l'école pour tous. Certaines mairies ne prévoient pas de goûters pour les enfants dont la famille n'a pas pu s'acquitter, même pour une somme modeste, de la cotisation annuelle (observations de l'auteure, ►

► 2018-2022). Selon le défenseur des Droits, au moins 5 000 enfants sont répertoriés comme mineurs isolés et l'aide sociale à l'enfance doit faire face à la malnutrition, la maltraitance, des soins insuffisants ou encore au handicap.

L'histoire de l'école à Mayotte débute avec l'islamisation de l'archipel des Comores au IX^e siècle et la mise en place d'un réseau villageois d'écoles coraniques qui perdure jusqu'à aujourd'hui. La double scolarisation des élèves dans les deux types d'école est très fréquente et constitue un fait à part en France. Durant la période coloniale, à compter du traité de cession en 1841, l'État français investit très peu pour éduquer. La situation empire en 1958 lorsque est voté le déplacement de la capitale de Dzaoudzi (à Mayotte) vers Moroni (en Grande Comore). Un rattrapage est engagé à l'aune de la période postcoloniale, lorsque Mayotte choisit de demeurer française au lendemain du référendum d'indépendance au contraire des trois autres îles de l'Archipel des Comores. En 1976, l'éducation au-delà de l'école primaire est réservée à une élite et seuls 28 % des élèves mahorais sont alors scolarisés en primaire (Archives départementales de Mayotte, Boissel et Gendry, 2017). Une des conséquences de ce retard difficilement rattrapable est l'enjeu de la littératie. En 2020, seul un quart des jeunes Mahorais testés en lecture lors de la « Journée défense et citoyenneté » a des compétences (restreintes à avancées) à comprendre un texte écrit alors qu'au niveau national 77,3 % des jeunes testés sont des lecteurs efficaces. Le problème de l'illettrisme en français est plus aigu parmi les générations âgées puisque les trois quarts d'entre elles ont été très peu ou pas scolarisées à l'école de la République. Le faible accès à la scolarisation jusqu'à récemment à Mayotte et de manière chronique dans les territoires d'émigration alentour (Comores, Madagascar...) a notamment pour conséquence l'absence ou la faiblesse de l'aide au devoir dans certains foyers (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, 2021, p.47).

Au plan des infrastructures et de la formation initiale des enseignants, Mayotte a des décennies de retard par rapport

aux autres départements ultramarins. À titre d'exemple, quand l'Université de la Réunion ouvre ses portes en 1980, c'est un premier lycée qui ouvre les siennes à Mayotte. Le premier établissement universitaire est le Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte (CUFR), devenu depuis 2024 l'Université de Mayotte (UMAY). Il voit le jour en 2011, en s'installant dans les locaux de l'ancien Institut de formation des maîtres (IFM). Jusqu'en 2017, le niveau de recrutement des enseignants du primaire à Mayotte était en deçà des normes nationales : en 1978 au niveau 6^e, de 1983 à 2005 au niveau 3^e puis de 2005 à 2017 au niveau bac+2. Entre 2017 et 2023 au CUFR, les ouvertures de Masters MEEF se succèdent : d'abord pour les professeurs des écoles puis pour les professeurs certifiés en lettres, mathématiques, etc. Ce rythme effréné, les refontes curriculaires incessantes du fait des réformes successives et le turnover très important du corps formatif ne contribuent pas au développement qualitatif nécessaire. Le corps enseignant actuel, qui fait face à des situations d'enseignement complexes exigeant une formation solide, est donc majoritairement constitué de titulaires insuffisamment formés et de vacataires. L'insécurité croissante ces dernières années et les conditions de travail difficiles ne contribuent pas à attirer des titulaires externes ou à faire rester les formateurs et enseignants qualifiés. Mayotte fait aussi face à un défi démographique : les taux d'immigration et de fécondité sont les plus élevés de France. En 2022, l'INSEE affichait plus de 10 000 naissances par an à Mayotte, soit l'équivalent d'une classe par jour – fait lui valant le qualificatif de « plus grande maternité d'Europe ». L'utilisation des salles de classe en « rotation », par deux enseignants et deux cohortes d'élèves chaque jour, est donc une des normes insolites de ce territoire qui semble devoir perdurer.

L'application du principe républicain de laïcité à l'école est un autre sujet quelque peu spécifique à Mayotte. Dans ce territoire où près de 95 % de la population se déclare de confession musulmane et où perdurent des cadis, cette application place le Rectorat de Mayotte au cœur du débat, comme pour l'application de la loi sur le port des signes religieux ostensibles

dans les établissements scolaires de 2004. Ainsi le port du voile par une part significative du corps éducatif féminin soulève des débats parfois houleux. Comme l'analyse Hugo Bréant (2022) : « la gestion localisée (par établissement) et discrétionnaire (par enseignant-e) de la loi de 2004 peut conduire à une mise en œuvre impressionniste, pour ne pas dire kaléidoscopique, de la laïcité dans les écoles publiques, au gré des conceptions mouvantes des un-es et des autres, de définitions sans cesse renégociées ou de pratiques pédagogiques contrastées ». •

Quelle place pour les langues des élèves à l'école ?

L'éventail de langues en présence à Mayotte est très riche : langues indo-européennes comme le français et les langues étrangères enseignées (anglais et espagnol), langues bantoues comme le shimaore et les langues des Comores, langues austronésiennes comme le kibushi et le malgache, langues sémitiques comme l'arabe, langues créoles comme le réunionnais... Les langues propres à Mayotte, le shimaore, le kibushi kisakalava et le kibushi kiantalautsi relèvent aujourd'hui des langues régionales en droit français (voir Bertile, 2020 par exemple), ce qui autorise leur enseignement à l'école. Mais contrairement à d'autres langues régionales telles que le breton, le créole réunionnais ou le tahitien, le shimaore et les deux variétés de kibushi ne sont pas encore enseignés de manière formelle à l'école ou dans la formation des professeurs des écoles. Les politiques linguistiques relatives à ces langues sont récentes, à l'image du développement de l'école républicaine. Jusqu'en 2021 et la reconnaissance par l'Éducation nationale du shimaore et du kibushi comme langues régionales, ces politiques étaient très contraignantes : l'article L.312-1 du Code de l'éducation prévoyant les conditions de l'enseignement des langues régionales n'était ainsi pas applicable à Mayotte.

Au plan des enseignements, les gestes professionnels pour prendre en charge le plurilinguisme sont éclectiques et parfois maladroits, puisqu'en général les enseignants les développent de façon autonome ou à l'aide de formations sporadiques. Dans l'académie, des efforts, parfois isolés, sont déployés pour prendre en compte le plurilinguisme et les difficultés en français.

Parmi les nombreuses initiatives (Rectorat, 2023), un « plan français » est déployé au primaire pour développer le dire, le lire et l'écrire. Il intègre la question du plurilinguisme via un partenariat avec le CUFR³ et des actions de formation et de productions de ressources ponctuelles. Le CASNAV participe de manière exponentielle à la prise en charge des élèves allophones et au renforcement du plan de formation académique. Au secondaire, des dispositifs visant à prendre en charge les élèves qualifiés de « petits lecteurs » et « petits scripteurs » sont testés (CASNAV, Kervyn et Maire Sandozet, 2018-2021). Les plans de formation académique tentent de répondre aux besoins et des expérimentations en classe ont été menées depuis plus de deux décennies (Cassagnaud, 2007 ; Laroussi, 2016). Les choix en la matière se sont focalisés sur la maternelle. En 2021, Maturafi et Dureysseix ont réalisé une évaluation du dispositif prescrit en 2014 (bilinguisme transitif). 9 écoles sur les 221 du territoire pour l'année académique 2021-2022 ont véritablement testé un enseignement « bilingue » et seule une école a conduit des évaluations spécifiques des apprentissages des élèves. Quasiment aucun suivi, aucun support, aucune formation continue n'ont été apportés durant les sept années d'expérimentation. L'absence de travail organisé sur un temps long nuit au passage de l'expérimentation au déploiement effectif dans les classes.

A l'UMAY, le besoin de prendre en compte le contexte plurilingue a mené au recrutement successif de trois enseignantes-chercheuses et une post-doctorante spécialisées en sociolinguistique et en didactique des langues. Les langues régionales ne sont toujours pas enseignées en formation alors que près de 90 % des centaines de professeurs des écoles en formation, toutes catégories confondues (Mahorais, Réunionnais ou

Métropolitains), en font la demande (études de l'auteure, 2018-2022). En revanche, des cours contextualisés et fondés sur la didactique du plurilinguisme et du français en contexte plurilingue intègrent la question de leur prise en compte en classe pour mieux enseigner et faire apprendre. Un des objectifs de formation est par exemple de sensibiliser au possible traumatisme pour l'élève que peut générer l'obligation du français dans le système scolaire (Dureysseix, 2022) ou encore à l'importance d'un travail avec les parents qui ont bien souvent des représentations négatives sur l'entrée des langues régionales à l'école (Pelletier, 2021).

La production de ressources et de documentation pour former, enseigner et apprendre constitue aujourd'hui la pierre angulaire du développement de l'enseignement-apprentissage des langues et en langues à l'école. Le shimaore, le kibushi kiantalautsi et le kibushi kisakalava sont en effet encore très peu documentés en comparaison avec d'autres langues d'Outremer. Ce manque est un frein pour déployer leur enseignement formel. Elles font toutefois partie de familles de langues qui ont fait l'objet de nombreux travaux, dont ceux de description (dictionnaires, grammaires) : les langues bantoues telles que le kiswahili et les langues austronésiennes telles que le malgache ou le tahitien. De plus, l'ensemble des acteurs du système éducatif a créé au fil des ans des programmes, des supports, du matériel de formation, des éléments descriptifs... Le Centre de documentation pédagogique compte ainsi quelques références pour enseigner les langues ou avec les langues. L'Agence régionale du Livre et de la Lecture (ARLL), l'association SHIME notamment à l'occasion de cours pour adultes ou de la Journée des langues maternelles, les trois librairies de l'île, le réseau des bibliothèques, le Parc marin, le MUMA, l'école ►

► de musique "Musique à Mayotte" et encore bien d'autres acteurs contribuent de leur côté à l'effort en faveur d'actions et de ressources plurilingues. Si l'École veut s'emparer de la question des langues et du français, elle a les moyens, certes éparés, de commencer à mieux le faire.

L'enjeu de l'acquisition du français a sans cesse redéfini la place à donner aux langues des élèves, souvent avec la crainte des parents, des enseignants et de l'institution qu'un enseignement officiel du shimaore et du kibushi ne nuise encore plus au français quand bien même les travaux scientifiques démontrent le contraire depuis les années 1950. Depuis 2019, les approches plurilingues et d'éveil aux langues ont fait leur entrée dans les programmes officiels. Ainsi, de manière ludique, créative et ouverte à l'autre et à la diversité, toutes les langues-cultures peuvent trouver leur place à l'école et permettre à l'élève non ou peu francophone d'entrer dans les apprentissages de manière douce et équilibrée. L'évidence d'une école inclusive (Pelletier) et bienveillante par l'écoute des besoins et des langues des élèves pourrait réussir à s'imposer auprès des parents, des enseignants et des décideurs. Aux côtés d'une offre formelle de cours de langue régionale, la vision cloisonnée de l'enseignement du français doit s'ouvrir aux apports des travaux en didactique du français langue seconde. •

Bibliographie

Archives départementales de Mayotte, Boissel, P. et Gendry, P., 2017, *L'école à Mayotte du XIX^e à nos jours*, Port Louis, Précigraph.

Bréant, H., 2022, « La laïcité à Mayotte. Un cas d'école », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°21, p.109-129. `

<https://journals.openedition.org/cres/5959#quotation> Bertile, V., 2020, Les langues d'outre-mer : des langues de France ? Approche juridique. *Glottopol. Revue de sociolinguistique en ligne*. Presses universitaires de Rouen et du Havre (34). <https://doi.org/10.4000/glottopol.482>.

Cassagnaud, J., 2007, *Mayotte, ces langues qui écrivent ton histoire*, Paris, Connaissances et savoirs.

CASNAV, Kervyn, B. et Maire Sandoz, M.-O., 2018-2021, *Alphado, alphabétiser des adolescents* [inédit], Mamoudzou, Rectorat de Mayotte.

Dureysseix, F., 2022, « Littératie en français et inclusion des langues des élèves à Mayotte : outils pour la formation des enseignants du premier degré », *Repères*, n°65, Éléves plurilingues en classe ordinaire : questions et outils pour la didactique du français , p.59-75.

<http://journals.openedition.org/reperes/5034>

Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, 2021, *Santé et scolarisation des enfants avant 6 ans à Mayotte, en Guyane et à La Réunion*, Rapport, https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/hcfea_rapportsantedrom_enfance_2021.pdf

INSEE, Touzet, C., 2022, « Plus de 10 000 naissances en 2021 et décès en forte hausse », Insee Flash Mayotte, n° 142, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6531991#consulter>

Laroussi, F., 2016, « Pour quand une éducation plurilingue à Mayotte ? », dans Hélot, C. et Erfut, J. (dir.), *L'éducation bilingue en France. Politiques linguistiques, modèles et pratiques*, p. 130-144, Limoges, Lambert-Lucas.

Loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion (J.O. 23 mai 2021), dite « Loi Molac ».

Maturafi, L. et Dureysseix, F., 2021, *Rapport d'évaluation des dispositifs bilingues en maternelle 2014-2021*, Mamoudzou, Rectorat de Mayotte, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03570816/document>

Pelletier, L., 2021, « Rapports aux langues et à l'école de la République des parents de Mayotte », dans Priolet, M. (dir.), *L'école à Mayotte. Approches plurielles*, Paris, Sépia, p. 19-52.

Rectorat de Mayotte, 2023, *Plan lire-dire-écrire*, https://www.ac-mayotte.fr/sites/ac_mayotte/files/2022-07/dire-lire-cire-17017.pdf

Langues et cité

Langues et cité

Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques

Proposer un numéro

Les numéros de Langues et cité peuvent concerner :

- Une langue ou un groupe de langues parlées en France hexagonale et/ou ultramarine.
- Une thématique sociolinguistique/transversale envisagée à partir d'observations faites en France hexagonale et/ou ultramarine.

Des perspectives comparatives peuvent être envisagées (situations dans d'autres pays, pour d'autres types de langues ou de pratiques).

Les contributions rassemblées peuvent être de plusieurs types :

- scientifiques (écrites par des chercheurs et chercheuses spécialistes des langues et/ou pratiques linguistiques concernées : sciences du langage et didactique, histoire, anthropologie, sociologie, sciences politiques etc.)
- artistiques (point de vue sur la création contemporaine, sur la « tradition » et/ou textes littéraires dans la ou les langues concernées, avec une traduction en français et un commentaire situant l'extrait choisi)
- institutionnelles (point de vue des institutions concernées : par exemple questions juridiques, politiques, projets ou expérimentations en cours).

**Vous pouvez soumettre à tout moment de l'année
votre projet de numéro à l'adresse suivante :**

langues-et-cite.dglff@culture.gouv.fr

Langues et cité

Directeur de la publication : Paul de Sinety, Délégué général à la langue française et aux langues de France, Ministère de la Culture

Éditeur : Gabriel Bergounioux, Laboratoire ligérien de linguistique (CNRS - Université d'Orléans - Université de Tours - Bibliothèque nationale de France)

Conception et hébergement du site languesetcite.fr : collectif Edinum (<https://edinum.org>)

Soutenu par :



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Laboratoire Ligérien de Linguistique
UMR 7270

Les points de vue exprimés dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs.